



PREAVIS N° 03/2020

Demande de crédit pour la réalisation d'un système de production de chaleur et de froid sur la base d'une prise d'eau dans le lac et d'un réseau de pompes à chaleur pour les quartiers de la Gare et de l'Hôpital de Lavaux à Cully

Errata
Page 8

	Avantages	Désavantages
BeL investit et exploite seule en direct le système de chauffage	Prix de l'énergie plus bas pour les acheteurs. Rentrées financières pour BeL. Energie bon marché pour les bâtiments communaux.	Risques à charge de BeL. Mandater maintenances et dépannages. Formation interne pour un projet qui sera sans répétition dans BeL.
BeL octroie à un contracteur la construction et l'exploitation du système de chauffage	Les kWh peuvent être livrés à prix fixe pendant 30 ans, maintenance, dépannage, etc. inclus. <i>Les installations reviennent pour une valeur de CHF 1.- après 30 ans à BeL sous réserve de négociations.</i> Peu de risques à charge de BeL.	Prix de l'énergie plus élevé, y compris pour bâtiments communaux. Les prix de la partie énergie sont indexés aux prix de l'électricité et de l'IPC. Risque de faillite du contracteur. Il faut choisir un partenaire très solide financièrement.

Page 11

	Avantages	Inconvénients
BeL octroie à un contracteur la construction et l'exploitation du système de chauffage	Les kWh peuvent être livrés à prix fixe pendant 30 ans, maintenance, dépannage, etc. inclus. <i>Les installations reviennent pour une valeur de CHF 1.- après 30 ans à BeL sous réserve de négociations.</i> Peu de risques à charge de BeL.	Prix de l'énergie plus élevé, y compris pour bâtiments communaux. Les prix de la partie énergie sont indexés aux prix de l'électricité et de l'IPC. Risque de faillite du contracteur. Il faut choisir un partenaire très solide financièrement.

<p>BeL octroie un prêt au contracteur pour la construction et l'exploitation du système de chauffage</p>	<p>Les kWh peuvent être livrés à prix fixe pendant 30 ans, maintenance et dépannage, etc. inclus.</p> <p>Les installations reviennent à BeL pour une valeur de CHF 1.- après 30 ans.</p> <p>BeL peut reprendre les installations si le contracteur fait défaut.</p> <p>Peu de risques à charge de BeL.</p> <p>Economie possible sur coût d'énergie pour bâtiments communaux et gain sur prêt (env. CHF 550'000.- sur 30 ans).</p>	<p>Plafond d'endettement qui est grevé de 5 mios et linéairement remboursé sur 30 ans.</p> <p>Risque de faillite du contracteur.</p> <p>Il faut choisir un partenaire très solide financièrement.</p>
---	---	---

Page 13, point 12. Résumé

Ce prêt permettrait à la commune de générer un gain d'env. **CHF 550'000.-** sur 30 ans en considérant un intérêt d'au moins 0.25%/an au-dessus du coût du crédit et des économies sur le coût du kWh des bâtiments des Ruvines et Plan Robert consommant actuellement 500'000 kWh/an de chaleur.

Lisibilité

Page 7

Investissement	Montants CHF
Génie civil, travaux lacustres, forages dirigés, fouilles	1'727'000.- HT
Equipements techniques : Pompage, équipement des bâtiments (PAC, etc.), télégestion, raccordements	1'870'000.- HT
Mesures et suivi environnementaux	50'000.- HT
Honoraires ingénieurs civils, sanitaires, géomètres, biologiste etc., env. 20%	710'000.- HT
Travaux préliminaires (préavis 13/2019)	133'000.- HT
Divers et imprévus	310'000.- HT
Total avant subvention	4'800'000.- HT
Subvention	171'000.- HT
Montant total à investir après subvention +- 10%	4'629'000.- HT
TVA	356'433.-
Total	4'985'433.- TTC

